



Paris, le 3 janvier 2024

DERICHEBOURG : Mise en œuvre d'un nouveau Contrat de Liquidité avec NATIXIS-ODDO BHF

DERICHEBOURG (Code ISIN : FR0000053381, Mnémonique : DBG), un opérateur de référence du recyclage de déchets métalliques et des services aux collectivités, annonce confier à NATIXIS-ODDO BHF, à compter du 3 janvier 2024, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a pour objet l'animation par ODDO BHF SCA de l'action DERICHEBOURG sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Les moyens affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat sont de 1.500.000 € (un million cinq cent mille euros)

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021
- en cas cotation de l'action en dehors des seuils d'intervention autorisés par l'Assemblée Générale de la Société ;
- Ou, à la demande de DERICHEBOURG, sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par DERICHEBOURG à tout moment et sans préavis, ou par NATIXIS et/ou ODDO BHF SCA avec un préavis de 30 jours calendaires.